



Direction des Affaires Culturelles

2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien aux 31 sociétés et 1 association, qui gèrent à Paris 37 salles de cinéma indépendantes majoritairement classées Art et Essai et situées dans les 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année dont la liste est annexée.

Les salles de cinéma indépendantes poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancré dans leur quartier et en direction de tous les publics. Ainsi, de nombreuses salles proposent par exemple des actions spécifiques pour le jeune public. En lien avec les établissements scolaires et les associations, elles développent des programmes d'éducation à l'image en organisant des séances spéciales en présence des équipes des films et/ou des critiques de cinéma. Elles programment systématiquement les films en version originale et offrent également tout au long de l'année des festivals sur des thématiques spécifiques, des avant-premières, des rétrospectives, etc. Ces projections participent au maintien d'une programmation Art et Essai exigeante et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée et originale chère aux Parisiens.

Toutes ces actions ont su fidéliser les publics et ont permis de maintenir une fréquentation satisfaisante au cours de ces dernières années. Avec 17 millions de spectateurs par an à Paris, le cinéma apparaît comme l'une des principales pratiques culturelles des Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes, dont l'économie est particulièrement fragile, ont su rebondir après la période de crise sanitaire pour retrouver une fréquentation presque au niveau pré-covid. Le soutien de la Ville de Paris demeure essentiel pour les aider à aller à la recherche de nouveaux publics (les 15-25 ans, les publics en situation de handicap, les publics issus du champ social, les publics des quartiers politique de la ville), développer les animations et partenariats et maintenir la qualité de leur offre.

En 2026, la Ville de Paris réaffirme son appui aux salles indépendantes (définies par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication), le plus souvent classées Art et Essai, qui se portera sur 37 salles de cinéma, soit 87 écrans, dont 3 nouveaux établissements cinématographiques qui ont réouvert ou ouvriront au cours de l'année 2026. Ainsi, le cinéma La Clef, porté par l'association La Clef Revival, a réouvert ses portes le 14 janvier 2026, en proposant un modèle unique à Paris fondé sur une gestion et une programmation collective et bénévole, impliquant directement les spectateurs à travers des formations mutuelles et une forte événementialisation des séances, dans une logique de festival permanent, avec une billetterie à prix libre. Le lieu comporte également un espace de transmission des savoir-faire liés à la diffusion cinématographique et un foyer de convivialité et de création pour les riverains, les étudiants et les associations locales. Le Ci'ney 18 dans le 18e arrondissement qui a ouvert le 29 avril 2026 repose également sur un modèle inédit à Paris : un espace culturel regroupant plusieurs pôles : insertion et entrepreneuriat culturel, alimentation et lutte contre la précarité ainsi qu'un pôle cinéma composé de deux salles, dont l'une est destinée au jeune public avec une programmation éducative en lien avec les établissements scolaires. Enfin, le Saint-Germain des Prés, salle mono-écran mythique du quartier latin (6e), réouvrira en mai 2026.

L'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel à l'égard de l'exploitation cinématographique dans le monde, avec l'un des parcs de salles le plus dense au monde, déployant une diversité unique.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 32 conventions ci-jointes avec 31 sociétés et 1 association, pour un montant total de 934.500 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris